

## SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le seize janvier à onze heures,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 8 janvier 2024, s'est réuni, en session ordinaire dans les locaux du port, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

#### Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE		X
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET	X	
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE ( <i>suppléante de Gérard PONS</i> )		X
M. Jean PROU ( <i>suppléant de Caroline CAMPODARVE</i> )	X	
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE ( <i>suppléante de Christophe SUEUR</i> )		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN ( <i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i> )		X
M. Loïc GIRARD ( <i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i> )		X
M. Lionel PACAUD ( <i>suppléant de Christophe BERTAUD</i> )		X
M. Eric AUTHIAT ( <i>suppléant de Hervé BLANCHE</i> )		X
M. Dimitri BUISSON ( <i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i> )		X
M. Thierry LESAUVAGE ( <i>suppléant de Alain BURNET</i> )	X	
Mme Lydie DEMENE ( <i>suppléante de Emmanuel ECALE</i> )	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte	X	
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental		X
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte		X
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

**AR Prefecture**

017-200073690-20240116-D202403-DE  
Reçu le 17/01/2024

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	7
Nombre de Membres votants :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
Votes Pour :	6
Votes Contre :	0
Abstention :	0

**N° 2024/03**

**OBJET :** **Protocole d'accord avec Monsieur D'ORIVAL et Madame TOUZEAU pour le départ du logement situé au 31 avenue de la Libération à Rochefort (17300)**

Considérant l'acte d'acquisition du 1<sup>er</sup> octobre 2021 de l'immeuble situé au 31 avenue de la Libération à Rochefort (17300) au profit du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

Considérant le contrat de location en cours avec Monsieur D'ORIVAL Rudy et Mme TOUZEAU Marie pour l'occupation de l'appartement n°5 sis au 31 avenue de la Libération à Rochefort (17300) dont le terme est fixé au 31 mars 2025,

Considérant l'écroulement du mur mitoyen de la cour entre les 31 et 33 avenue de la Libération le 9 décembre dernier,

Considérant le départ contraint du logement en urgence de Monsieur D'ORIVAL et Mme TOUZEAU suite à cet écroulement,

Considérant le courrier de la Mairie de Rochefort du 19 décembre 2023 lançant la procédure de mise en sécurité ordinaire du 31 avenue de la Libération avec obligation de mettre un terme définitivement à l'occupation du logement par Monsieur D'ORIVAL Rudy et Madame TOUZEAU Marie,

Considérant le fait que Monsieur D'ORIVAL Rudy et Madame TOUZEAU Marie sont redevables de leurs loyers depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021,

Considérant le schéma de développement du port de commerce de Rochefort avec la destruction de l'ensemble des immeubles situés Avenue de la Libération dont le Syndicat Mixte est propriétaire afin de réaffecter les emprises libérées à l'activité portuaire,

Considérant la nécessité de régler les modalités de départ de Monsieur D'ORIVAL Rudy et Madame TOUZEAU Marie du logement qu'ils occupent au 31 avenue de la Libération à Rochefort,

Considérant l'accord trouvé entre les parties le 21 décembre 2023,

**AR Prefecture**

017-200073690-20240116-D202403-DE  
Reçu le 17/01/2024

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

**DECIDE :**

- d'approuver les modalités de départ de Monsieur D'ORIVAL Rudy et Madame TOUZEAU Marie du logement qu'ils occupent au 31 avenue de la Libération à Rochefort (17300) selon les modalités suivantes :
  - Versement à Monsieur D'ORIVAL Rudy et Madame TOUZEAU Marie d'une indemnité d'accompagnement suite au préjudice subi correspondant à 3 mois de loyers actuels, soit 1 650 € ;
  - Extinction de la dette pour loyers impayés de Monsieur D'ORIVAL Rudy et Madame TOUZEAU Marie ;
  - Fin de bail sans préavis suite au départ du logement avec une date effet au jour de l'état des lieux de sortie du logement ;
  - Remboursement du dépôt de garantie de 550 € après réalisation de l'état des lieux de sortie du logement,

Cet accord entre les deux parties libère chacun de ses obligations contractuelles antérieures respectives.

- d'autoriser son Président à signer tous les documents relatifs à cet accord,
- de préciser que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cet accord seront votés lors de l'adoption du Budget Primitif 2024.

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte  
du port de commerce  
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

